Double

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 9 novembre 2026

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
COURRIER - ARRIVEE
10 NOV. 2026
SAUJ

« **Courrier transfert** » à l'adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue *ROSA PARC 31650 Saint Orens* : ***article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.***

- **PS :** *« Et suite à la violation par voies de faits de mon domicile, de ma propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et* ***toujours occupée sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».***

Monsieur Pierre VIARD
Président du Bureau d'aide juridictionnelle
Au Tribunal judiciaire de Toulouse
2 allées Jules Guesdes.
31000 Toulouse

OBJET :

- **DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE TOTALE / APPEL DU JUGEMENT DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU 14 OCTOBRE 2026 / RG N° 25/04270**

  Demande de désignation urgente d'un avocat.

Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter le bénéfice de l'aide juridictionnelle totale afin de pouvoir exercer un recours en appel contre le jugement rendu le **14 octobre 2026 par le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Toulouse**, sous le numéro RG 25/04270.

Ce jugement m'a été notifié par courrier recommandé, retiré le **9 novembre 2026**.

La procédure d'appel étant soumise à la représentation obligatoire par avocat et à un délai de recours de quinze jours, je sollicite l'enregistrement immédiat de ma demande et la désignation d'un avocat dans les meilleurs délais.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
COURRIER - ARRIVEE
10 NOV. 2026
SAU

I. SUR L'OBJET DE LA DEMANDE

La présente demande a exclusivement pour objet l'obtention de l'aide juridictionnelle totale pour former et soutenir l'appel du jugement précité.

Le jugement comporte des dispositions qui me font grief, notamment des condamnations pécuniaires et le rejet de plusieurs de mes prétentions.

Je souhaite en obtenir le réexamen par la juridiction d'appel, dans le respect des règles de procédure applicables.

Les moyens de fait et de droit seront développés devant la cour d'appel par l'intermédiaire de l'avocat désigné.

II. SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE

Je ne dispose pas des ressources suffisantes pour rémunérer un avocat.

La représentation étant obligatoire pour la procédure envisagée, l'octroi de l'aide juridictionnelle conditionne matériellement ma possibilité d'exercer ce recours.

Je précise avoir déjà rencontré des difficultés dans l'obtention de l'aide juridictionnelle à l'occasion de procédures antérieures.

Je demande donc qu'une attention particulière soit portée à l'urgence de la présente demande afin de préserver l'effectivité de mon droit d'accès à la justice, garanti notamment par l'article 6 § 1 de la Convention européenne des droits de l'homme.

III. SUR LA PRÉSERVATION DU DÉLAI D'APPEL

La présente demande est introduite avant l'expiration du délai d'appel, sous réserve de la vérification du point de départ légal de celui-ci.

Je sollicite l'application des dispositions de l'article 40 du décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 relatives aux effets d'une demande d'aide juridictionnelle sur le délai de recours.

Je demande que la date exacte d'enregistrement de ma demande soit constatée et qu'un récépissé me soit délivré.

IV. SUR LES DEMANDES FORMULÉES

Je sollicite :

1. L'admission au bénéfice de l'aide juridictionnelle totale.
2. La désignation d'un avocat compétent pour former et soutenir l'appel du jugement du 14 octobre 2026.
3. La prise en charge des frais et auxiliaires de justice nécessaires à la procédure, dans les conditions légales.
4. L'examen prioritaire de cette demande en raison du bref délai d'appel.
5. La notification de la décision à mon adresse de domiciliation.

Je joins le formulaire réglementaire de demande d'aide juridictionnelle, les justificatifs de ressources et de situation personnelle exigés, ainsi qu'une copie du jugement concerné et de sa notification.

La présente demande ne constitue ni un désistement ni une renonciation à aucun de mes droits ou recours.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André



PIECES A VALOIR :

- Formulaire CERFA rempli
- Pièce d'identité.
- Jugement du 14 octobre 2026 notification
- Avis d'imposition